VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magasins, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désigné par les Nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même îlet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C.A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyol le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 5 pouces, 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 59 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1 et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 411 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite désigné par le No 12 sur un devis marqué C lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 297, borné par les rues S. Rempart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rempart et comprennent un magasin et résidence à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rempart et comprennent un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur laquelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue S. Remparts sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Remparts et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de largeur dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Magasine et Constance; ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes; 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière, et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H Moellhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Pilié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devant être vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 3 pouces, 6 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprennent une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, clairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison à corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage, corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pilié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magasins sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles; attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et îlet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre C dans le plan sus-nommé de Pilié et mesurant suivant celui-ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magasins et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2626 Magasin, à l'encoignure de la rue Quatrième, et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue, avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc.; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc.; et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées ou ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même district et îlet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pilié, et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Quatrième District, dans l'îlet No 155, borné par les rues Magasins, Neuvième, Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magasins et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1|2 pouces de face à la rue Magasine sur 96 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, s'ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasins et contiennent un magasin avec chambres au-dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même îlet que la treizième propriété décrite, mesurant 31 pieds 9 1|2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasins et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain îlet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Rickerville, maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph, Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté, devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpent par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907, comme suit:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendus subdivisés.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'îlet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit, 7 0|0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

ENCOIGNURE DE COMMERCE, Cottages Simple et Double et Terrains pour construire.

QUATRIÈME DISTRICT,

Succession de Elizabeth Singer, (née) Walzer,

No 88,099—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet— JEUDI, le 18 février 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 janvier 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure de commerce comprenant le cottage double à un étage en bois Nos 2801 et 2803 avenue Jackson coin de la rue Willow.

L'encoignure est louée comme épicerie et résidence et l'intérieur à louer comme résidence, contenant 4 chambres. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 398, borné par les rues Jackson, Willow, Joséphine et la rue Claiborne, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson par 92 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis d'arpentage daté du 30 décembre 1908 par C. Uncas Lewis, député voyer de ville annexé à un inventaire de cette succession pris par John Bassich Jr. notaire, le même jour. Ladite portion de terre est désignée par la lettre A sur ledit devis et forme l'encoignure des rues Willow et Jackson.

2° Le cottage double en bois à un étage Nos 2805 et 2807 avenue Jackson contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est contigu au ci-dessus dans le même district et îlet et est désigné comme lot B sur ledit devis de C. Uncas Lewis, voyer, et mesurant d'après le même devis 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de soixante-dix pieds entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2129 rue Willow contigu dans le fond aux propriétés ci-dessus décrites. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet, mesurant d'après ledit devis 23 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Willow, sur une première profondeur de 30 pieds sur la ligne entre ledit lot désigné comme le lot C, sur ledit devis, et ledit lot A par une deuxième largeur de 22 pieds sur la prolongation de la ligne du lot A le plus près de la rue Claiborne par une 2me profondeur de 30 pieds vers la rue Claiborne sur la ligne entre ledit lot C et le lot B sur une largeur de 45 pieds, 8 pouces, 4 lignes dans le fond et par une profondeur de 60 pieds sur la ligne dudit lot C le plus près de la rue Joséphine et s'étendant vers la rue Claiborne.

Le premier dit lot décrit étant la largeur entière et façade à la rue Jackson de 30 pieds sur 92 pieds de la profondeur d'un lot désigné par le numéro 8, et ledit lot B est composé de la largeur entière de 30 pieds sur 70 pieds de la profondeur d'un lot désigné par le numéro 9, faisant face à la rue Jackson, et ledit lot C sur ledit devis est composé de la portion du fond dudit lot 8, 23 pieds 8 pouces 4 lignes sur 30 pieds de sa largeur et la portion du fond 45 pieds 8 pouces et 4 lignes de la profondeur dudit lot 9 par sa largeur. Lesquels dits lots 8 et 9 sont désignés sur un plan en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, daté du 8 février 1868, dans l'îlet 398, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jackson sur 115 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 8 formant l'encoignure des rues Jackson et Willow. Acquis par August Singer durant la communauté par achat de Richard P. Dwyer et als pardevant A. Hero, notaire, le 23 octobre 1895.

4° La bâtisse en bois à un étage située dans le Quatrième District de cette ville, comme un lot de terre dans l'îlet numéro 399 borné par les rues Jackson, Willow, Claiborne et Philip, désigné par la lettre B, sur un devis et arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville le 12me jour de janvier 1909 et annexé à un inventaire de cette succession pris le 30 décembre 1908 et mesurant d'après ledit devis 30 pieds de face à la rue Jackson, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 86 pieds entre lignes parallèles.

5° Le lot de terre pour construire avec tous les droits etc. désigné sur ledit devis par C. Uncas Lewis, par la lettre C dans le fond dudit lot B et le lot A sur ledit devis; ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Willow, la même largeur dans le fond, sur soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot C ci-dessus décrit originalement forme une partie de deux lots désignés par les numéros 1 et 18 sur un devis auparavant fait par ledit C. Uncas Lewis, député-voyer, le 15 janvier 1903, annexé à un acte d'acquisition, mesurant d'après le même devis 30 pieds de face chacun à la rue Jackson sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles No 1 formant l'encoignure des rues Willow et Jackson. Ledit lot B étant la largeur entière et façade sur ledit lot 18, sur 86 pieds de sa profondeur et ledit lot C sur ledit devis du 12 janvier 1909 par C. Uncas Lewis, étant composé de la portion du fond de 30 pieds de la largeur desdits lots 18 et 1.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un voisinage bien habité et qui s'améliore et sont près des lignes de chars. Désirable pour habitation ou placement par des petits capitalistes.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur, billets payable en un an avec sept pour cent par an d'intérêt jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigible en 1909, en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat devant être requis au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant John Bassich Jr, notaire, aux frais des acquéreurs.

John Bassich, avocat.

17 jan—17 24 31—fév 7 14 18

VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan, et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Clara Dusang, femme de Léon Lamothe—No 87,934.

Il sera vendu à l'enchère publique MERCREDI 27 janvier 1909, à 11 heures a. m., dans la susdite succession, à la Brennan Commission Plant, coin des rues Canal et Marais, un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

JAS. A. BRENNAN, Encanteur,
Bureau 733 rue Union.

17 jan—17 21 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES DOUBLES,

619-621 et 623-627 Rue Thalie

Entre les Rues Tchoupitoulas et St-Thomas,

Avec bâtisse dans la cour contenant quatre chambres.

Le tout susceptible de rapporter de cinquante à soixante dollars par mois, sur un terrain mesurant 71 pieds de face, 105 pieds de largeur dans le fond.

Sur des profondeurs de 99 et 177 pieds.

Cette propriété est dans le District manufacturier qui empiète toujours, aussi bien que dans un district de résidences. Convenant pour un bon placement.

Succession de Mme Magaret Manning, née O'Shaughnessey.

No 83,457—Division A, et succession de John Manning, 83,458—Division B, consolidées.

MARDI, 9 FEVRIER 1909, à midi, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 11 mai 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et d'un ordre daté et signé le 4 janvier 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sera vendue la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant de quelque façon situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, St-Thomas et Tchoupitoulas, mesurant soixante et onze (71') pieds neuf (9") pouces de face à la rue Thalie, quatre-vingt-dix-neuf (99') pieds huit (8") six (6"') lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Tchoupitoulas, cent soixante-dix sept (177') pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus proche de la rue St-Thomas et cent cinq (105') pieds quatre (4") pouces sept (7"') lignes de largeur dans le fond, d'après un certain plan tracé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, daté du 21 avril 1841 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et payer les frais de l'acte de vente qui sera passé pardevant J. B. Grinage, notaire.

8 jan—8 10 17 24 31—fév 7 9

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en briques à trois étages. 807-809 rue Tchoupitoulas.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté et signé du 19 janvier 1909, in re No 87,102, James M. Gowan et als vs Mme Julia Anderson, et à moi adressé je vendrai JEUDI, le 25 février 1909, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas; Julia, Foucher (maintenant Constance) et St-Joseph, lequel dit lot mesure vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cinquante-et-un pieds sur la ligne de la propriété Joubert, cinquante-trois pieds six pouces sur la ligne de la propriété de Chas Byrne, et dix neuf pieds en largeur dans le fond, d'après un plan de John Schreiber, le 30 janvier 1837, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance non payée devant être garantie par lien de vendeur, billets payable en un et deux ans après leur date en montant égal et portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'au paiement avec les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1909 et payer pour tout les frais de la vente, l'acte de vente pardevant E. T. Henriques notaire.

W. R. METZLER, Encanteur.

Thos D. Flynn, avocat.

20 jan—20 24 31—fév 7 14 21 25

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE, No 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber, No 87,875, Cour Civile de District, Div. D.

Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent quatre vingt (380) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara, désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Heller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1903 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Loomis Jr, notaire, daté du 10 octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 739.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI,
Encanteurs et Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 87,431 — Succession de John Clegg. En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 87,431 dans l'affaire intitulée Succession de John Clegg, ledit ordre daté et signé le 5 janvier 1909 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à 9 30 heures a. m., sur les lieux 1325 avenue S. Carrollton, MARDI, le 26 janvier 1909, les meubles et effets mobiliers appartenant à ladite succession, comme il est complètement décrit dans l'inventaire enregistré. Conditions—Comptant. J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau 910 rue Gravier.

15 jan—15 17 24 26

Geo. St. Paul

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fairbanks Co. vs Carrollton Ice Co., Limited, No 87,190, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JEUDI, 25 FEVRIER 1909, A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée daté et signé le 22 janvier 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

La manufacture entière de la Carrollton Ice Co., Limited consistant de deux fabriques unies d'une capacité de soixante tonnes et une de quarante tonnes et de vingt tonnes, lesquelles peuvent être opérées séparément, ensemble avec les machines et bouilloires (2 de 150 chevaux chacune) générateurs d'ammoniac, une bouilloire de 1500 chevaux de force motrice "Feed Pump", 2 de 250 chevaux de force motrice chacune, 2 pompes d'ammoniac de 50 tonnes, une de 40 tonnes et une de 15 tonnes, deux condenseurs d'ammoniac de 20 tonnes et 40 tonnes, "Freezing Tank" Pompes Brine, et tous les ustensiles et outils appartenant et faisant partie d'une Manufacture de Glace économique de premier ordre et moderne et la propriété Foncière suivante sur laquelle ladite manufacture est située, à savoir:

1° Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, située dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Dante, (autrefois Madison) et Hampson et l'avenue St Charles et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leak, à la ville de la Nouvelle Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 6me jour de février 1891 et aussi en accord avec un arpentage officiel fait par l'ingénieur de ville conformément aux dispositions de l'ordonnance No 15 080 des séries du conseil, comme suit, à savoir:

Commençant sur ladite rue Dublin à une distance de trente pieds (30') de l'encoignure des rues Dublin et Hampson, ladite portion de terre mesure de là vers l'avenue St Charles trente-trois pieds huit pouces (33 pds 8 pcs) de face sur ladite rue Dublin par soixante et onze et vingt cinq centièmes [71.25] de profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue St-Charles et cent et onze et quatre dixièmes de pieds [111.4] de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Hampson, la ligne du fond étant une ligne oblique s'étendant de l'extrémité d'une ligne à l'extrémité de l'autre ligne et la longueur de laquelle n'est pas connue.

Ladite portion de terre qui compose la façade du lot original est désignée par le numéro Deux sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111.

2° Une certaine portion de terre située dans le même District et îlet comme la propriété ci-dessus décrite ladite portion de terre étant composée de la portion de la façade des lots originaux Nos trois et quatre sur le plan original déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118 et d'après un plan annexé à un acte de vente par M. de Lucas à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant F. Zengel, notaire le 19 juin 1900. Ladite portion des lots Nos trois et quatre forme un triangle et mesure comme suit, à savoir: Soixante-et-un pieds (61) trois (3") pouces de face à la rue Dublin, soixante-et-onze (71') pieds deux (2") pouces cinq (5"') lignes de profondeur sur la ligne du lot le plus près de la rue Hampson et cent cinquante (150') pieds de profondeur et façade sur une ligne diagonale sur la ligne du côté le plus près de l'avenue St-Charles et faisant face au nouveau chemin ou rue; toutes les mesures étant plus ou moins, et la propriété ici décrite étant le restant de la portion des lots désignés par les Nos Trois et Quatre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Hampson, Dante et l'avenue St Charles, formant l'encoignure des rues Dublin et Hampson, et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4 février 1931 et aussi d'après un arpentage officiel fait par l'ingénieur de ville d'après et conformément à un acte d'une ordonnance No 1508, C. de V., comme suit, à savoir:

Commençant à un point sur la ligne de côté divisant les lots originaux Nos un et deux dudit îlet, cent onze [111] pieds, et quatre dixièmes de pied [4|10'] de distance de la rue Dublin, ledit lot mesurant de là au long de ladite ligne divisant lesdits lots originaux Nos un et deux, cent onze et quatre dixièmes [111.4|10] pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Dublin, de là à un angle droit une longueur et façade à la rue Dublin, s'étendant vers et jusqu'à l'encoignure de la rue Hampson, trente (30') pieds, de là à un angle droit une profondeur et façade sur ladite rue Hampson s'étendant vers la rue Dante sur cent vingt (120') pieds, de là à un angle droit une longueur dans le fond au long de la ligne du fond du dit lot original No un s'étendant vers la rue St-Charles de vingt-un et cinq dixièmes [21.5|10] pieds et de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Dublin, telle profondeur qui sera nécessaire pour amener ladite ligne oblique en ligne avec le dernier point mentionné jusqu'au point du commencement comme il est ci-dessus fixé et déterminé.

Ledit lot ou portion de terre comprenant la plus grande partie du lot original désigné par le No un dudit îlet sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118.

Conditions—Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur, l'acquéreur devant assumer comme part du prix d'achat et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909, les frais de tout les certificats requis pour le passage des actes de vente et les frais desdits actes pardevant Felix J. Puig, notaire de cette ville et devra déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST PAUL, Encanteur,
437 rue Carondelet.

Frank N. Butler, avocat pour Robert McC. Perrin, receveur.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Attention Entrepreneur de Bâtisse et Placeur. Joli Placement dans le Sixième District. Cottage Simple No 537 avenue Henry Clay, coin de la rue Patton, avec douze terrains. Dans l'affaire de Jeremiah J. Roth et al vs la mineure Palmyra Beauvais.

No 87,989—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union — JEUDI, le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un jugement rendu le 18 décembre 1908 et signé le 24 décembre 1908, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 18, de Burtheville, borné par les rues Patton, Webster et Laurel (autrefois Market) et l'avenue Henry Clay, désignés sur un devis de certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, le 5 août 1908, annexé à un inventaire dans l'affaire intitulée Jeremiah J. Roth, Sr, et al. vs la mineure Palmyra Beauvais, passé pardevant James Boyd Grinage, notaire, le 4 décembre 1908, par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, lesquels dits lots mesurent, d'après ledit devis et certificat comme suit, à savoir—

Le lot No Un formant le coin de l'avenue Henry Clay et la rue Patton (autrefois Laurel) et mesurant 32 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No Deux est contigu au lot No Un et mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme 537 avenue Henry Clay, coin de la rue Patton, contenant 5 chambres et cuisine.

Le lot No trois mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 5 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No quatre mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes en largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No cinq mesure 32 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No vingt mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds, 5 pouces, 6 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No vingt et un mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds, 5 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No vingt-deux mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds 5 pouces, 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No Vingt trois mesurant, formant le coin des rues Webster et Patton (autrefois Laurel) 32 pieds 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds 5 pouces 7 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No Vingt-quatre mesurant 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel) 27 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Webster de 162 pieds 5 pouces et d'une profondeur sur la ligne de côté opposé le séparant du lot No 25 de 162 pieds 4 pouces et 7 lignes.

Le lot No vingt cinq mesurant 26 pieds, 2 pouces 6 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel), 27 pieds, 5 pouces, 2 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 24 de 162 pieds 4 pouces et 7 lignes et d'une profondeur sur sa ligne de côté opposé le séparant du lot No 26 de 162 pieds 4 pouces et 6 lignes.

Le lot No vingt six mesure 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel), 27 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 25 de 162 pieds 4 pouces et 6 lignes et d'une profondeur sur sa ligne de côté opposé le plus près de l'avenue Henry Clay de 162 pieds 4 pouces 5 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour les demandeurs.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

UN JOLI COTTAGE SIMPLE

Dans le Cinquième District (Alger), 603 rue De Armas.

Mary L. Rogers et als vs Audrey Rogers et als.

No 86,723, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet— MARDI, 9 février 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 décembre 1908 et signé le 5 janvier 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Une certaine pièce de terrain triangulaire, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 603 rue De Armas, et comprenant un cottage en bois contenant à peu près 8 chambres, chambre à bain, chambre à provisions, etc., située dans le Cinquième District de cette ville désigné comme lot No 2 du carré No 212, borné par les rues De Armas, Lamarque, Valette et Verret, mesurant à peu près 40 pieds 1 pouce 5 lignes de face sur la rue De Armas, 264 pieds 3 pouces de face sur la rue Valette et 263 pieds 1 pouce, 4 lignes de face sur la rue Verret.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente sera passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. D. Danziger, avocat pour les demandeurs.

P. A. Simmons, avocat pour le défendeur.

9 jan—9 10 17 24 31—fév 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple "Home"

Dans un joli voisinage,

1722 rue Quatrième, entre les rues Carondelet et Baronne.

SUCCESSION DE ESTHER MENDES.

No 85,539—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 2 février 1909,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 30 décembre 1908, par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1722 rue Quatrième, et comprenant un joli cottage simple, contenant 6 chambres, chambre à bain, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 248, borné par les rues Quatrième, Carondelet, Baronne et l'avenue Washington, désigné par la lettre B, sur un devis et certificat d'arpentage fait par L. W. Brown, assistant voyer de ville, daté du 6 mai 1887, d'après lequel devis ledit lot commence à une distance de 111 pieds 6 pouces du coin des rues Baronne et Quatrième et mesurant 32 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué à bail jusqu'au 30 septembre 1909, à $30 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a en des billets de l'acquéreur portant la date de l'adjudication, stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, payable à 1 et 2 ans respectivement après la date, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection des billets et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

F. J. Dreyfous, A. D. Danziger, avocats.

2 jan—2 3 10 17 24 31—fév 2

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Henry B Schutte, Jr. et al. vs les mineurs Amy Lee Schutte, Richard Valley Schutte et John Warren Schutte.

No 87,930, Cour Civile de District, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 739 rue Union—JEUDI, le 28 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu et lu en cour ouverte le 18 déc 1908 et signé le 24 déc 1908, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 162, autrefois l'îlet No 17 de Delachaise, borné par les rues Aline, Laurel, Live Oak (maintenant Constance), et Delachaise; lesdits lots sont désignés par les Nos 8 et 9, sur un plan fait par L. Reizenstein le 5 mars 1857, déposé en l'étude de Edward G Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No 52 de son livre de plan No 2 et mesurant d'après ledit plan et d'après aussi un plan fait par J. A. D'Hemecourt député voyer de ville, le 5me jour de mars 1864 et annexé à un acte de vente de Raymond Pochelu et al à Henry Beizel Jr., passé pardevant James Fahey, notaire, le 19 octobre 1871, chacun vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Aline, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, connu comme No 913 rue Aline, contenant 3 chambres et cuisine.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet et district et désigné par le No 7 sur un devis dressé par C. G. de L'Isle voyer, le 1er avril 1873 annexé à un inventaire de la succession de W. T. Hepp, pris par James Fahey, ancien notaire le 21me jour d'avril 1873, et mesurant d'après cela vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Aline sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois connu comme No 917 rue Aline, contenant 3 chambres et cuisine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant James Boyd Grinage notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour les demandeurs.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Heintz et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 88,501 — Division C — Attendu que Philip Heintz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feux Joseph Heintz et épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

W. Alexander Bahns, avocat.

24 jan—24 29—fév 3

Succession de Mary Waters Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,843—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Gustave Mauberret, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—M. D. Dimitry, avocat.

23 jan—23 28—fév 1

Succession de Henry C. Rembling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,060 — Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugné, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

16 jan—16 20 25

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de George Washington Lewis et Ellen Scannell Lewis, sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,435—Division D. — Attendu que Mme O eida Lewis, veuve de Isaac McWaters, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Washington Lewis et Ellen Scannell, sa veuve, décédés intestats; avis est, par le présent, donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. J. Lewis, avocat.

16 jan—16 20 25

Succession de Luigi Capuano et Theresa Caminiti Capuano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 87,968 —Division D—Attendu que Meyer S. Dreyfus a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feux Luigi Capuano et Theresa Caminiti Capuano décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — O'Donnell & Hollingsworth, Irving R. Saal, avocats.

15 jan—15 19 24

Succession de Henry J. Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 88,229, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Peter A. Gunckel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. D. Danziger, avocat.

17 jan—17 21 26

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 16 FEVRIER 1909.

Succession de George Evans et son épouse (née) Anna O'Day.

No 86,255—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans— Division A.

La Résidence Simple dans le 8me Ward Populaire,

No 1419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur— En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 12 janvier 1909, et à moi adressé j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 16 février 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage simple 1419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson, borné par Mandeville.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0|0 doit être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

ST. B. Walker, B. Y. Wolfe, avocats.

13 jan—13 17 24 31—fév 7 14 16

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange.
P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lne.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de August Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83 226 —Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugné, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T. Florance, avocat.

21 jan—21 25 30

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE

Yacht à gasoline "MIZPAH."

No 88,010—Cour Civile de District, Div. D.

EN VERTU d'un jugement lu et signé en cour ouverte le 14 janvier 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, et à moi adressé j'offrirai en vente à l'enchère publique, MERCREDI le 27 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le yacht à gasoline "Mizpah" étant dans le garage du Southern Yacht Club, à West End en cette ville, lequel dit yacht ayant une longueur de 35 pieds sur 8 pieds de largeur et au-dessous de 15 tonnes de capacité.

Conditions — Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

17 jan—17 24 27

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

P. FAUST, Président. Incorporée en 1882. LOUIS RUCH, Secrétaire

sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai toute sorte de

Fosses, Voûtes, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc.

Travail de Premier Ordre. TELEPHONE MAIN 3313. —Termes Raisonnables.

Bureau 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.